

COMMENTAIRE DE DOCUMENTS GÉOGRAPHIQUES

ÉPREUVE À OPTION : ORAL

Daniel BALLAND et Karine BENNAFLA

Coefficient : 5 ; **Durée de préparation** : 1 heure

Durée de passage : 30 minutes dont 20 d'exposé et 10 de questions posées par le jury

Types de sujets donnés : documents cartographiques et annexes

Modalités du tirage de sujet : tirage au sort d'un seul sujet

Liste des ouvrages généraux utilisés : aucun

Liste des ouvrages spécifiques utilisés : aucun

Cartes étudiées par les candidats : Lyon, Dunkerque, Le Havre, Reims, La Baule, Perpignan, Caen.

L'épreuve orale de géographie a consisté en un commentaire de cartes topographiques, auxquelles étaient joints divers documents annexes : données statistiques sur la composition du trafic portuaire, aéroposter (Lyon), article récent du journal *Le Monde*... La majorité des sept candidats ont eu à commenter des cartes topographiques au 1/25 000, à deux exceptions près : Reims et Perpignan dont les cartes étaient au 1/50 000. Certains candidats ont eu à leur disposition des cartes anciennes (Le Havre : 1957 ; Dunkerque : 1941 ; Perpignan : 1965) pour pouvoir commenter, par comparaison, les transformations du littoral à des fins industrielles ou touristiques.

Les membres du jury tiennent à souligner la bonne qualité générale des exposés entendus cette année. Les notes des candidats s'échelonnent de 08 à 16/20, avec une seule note en deçà de la moyenne. Le temps de parole a été respecté par tous les candidats et les exposés clairement structurés.

Les cartes de Lyon et de Perpignan ont été particulièrement bien commentées et ont valu aux candidats les meilleures notes (16/20). Certes classique, la carte de Lyon au 1/25 000 n'en demeure pas moins très riche et la candidate a su aborder aussi bien la migration vers l'Est du centre lyonnais, que la dissymétrie Est/Ouest du développement des banlieues ou la répartition des activités industrielles et tertiaires tout en s'interrogeant sur la fonction de métropole de Lyon à différentes échelles. L'étude de la carte de Perpignan a également été menée avec brio, suivant un plan équilibré traitant successivement de la huerta du Roussillon, de la ville de Perpignan et des transformations de la côte consécutives à la politique d'aménagement touristique de l'Etat et au développement des transports. Le jury a particulièrement apprécié le ton convaincu et convaincant de cet exposé et rappelle aux futurs candidats que l'épreuve orale est autant l'occasion d'apprécier leur capacité d'observation et d'analyse spatiale que la clarté et la vivacité de leur prestation.

A cet égard, le commentaire de la carte de Reims, quoique minutieux et pertinent, manquait sérieusement de conviction. Certes, le candidat a su mobiliser à bon escient des connaissances géographiques et historiques pour décrire la Champagne mais son exposé, lu sur un ton monocorde, a paru bien terne faute de réelle présence et de combativité.

Les analyses des ports de Dunkerque et du Havre ont été conduites de façon honorable mais inégale. Dans les deux cas, il s'agissait de décrire les transformations d'un port face à la

croissance du trafic maritime, au gigantisme accru des navires et au développement industriel. Si la candidate interrogée sur la carte de Dunkerque a répondu avec justesse aux compléments d'information demandés par le jury, en revanche, la candidate étudiant Le Havre n'a pas pu combler les lacunes de son exposé lors des questions du jury. Le talus (une ancienne falaise morte) scindant Le Havre en une ville haute et une ville basse n'a pas été vu, pas plus que les deux forts dans la ville qui rappelaient la dimension militaire initiale d'un port voulu par François 1^{er}.

Les notes les plus basses (nullement catastrophiques) s'expliquent par des erreurs grossières concernant le relief, le paysage rural ou des connaissances géographiques de base : confusion de la plaine avec un plateau et de l'openfield avec le bocage sur la carte de Caen ; oubli du paysage de bocage dans le pays de Guérande, évocation du vent du Nord (puis du Sud) sur le littoral atlantique... La candidate présentant la carte de La Baule n'a pas su mettre en exergue les atouts forts de cette station (longue plage exposée vers le sud et abritée des vents d'Ouest) ni opérer une distinction entre les différentes formes spatiales touristiques et les clientèles sociales qui s'y rattachent (les villas cossues de La Baule, inscrites dans un cadre boisé, tranchent avec les campings rejetés en périphérie de la baie).